L'extension de la Zone euro et la coopération euro-méditerranéenne

Michel LELART
Directeur de Recherche émérite au CNRS
Laboratoire d'Economie d'Orléans

Introduction

Il y a maintenant huit ans que la Conférence de Barcelone s'est réunie et que les quinze pays membres de l'Union européenne ont convenu d'établir un « partenariat global » avec douze pays riverains de la Méditerranée. Ce partenariat est triple :

- politique et de sécurité, visant à définir un espace commun de paix et de stabilité dans cette région
- économique et financier, afin de faciliter le développement économique et social durable et de construire une zone de prospérité partagée
- social, culturel et humain, afin de développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Le volet économique était le plus détaillé dans la déclaration de Barcelone. Il concernait tout à la fois :

- Une zone de libre-échange qui devait être réalisée à l'horizon de l'année 2010 à travers de nouveaux accords que devait signer l'Union européenne avec chaque pays méditerranéen. L'établissement d'une telle zone devait être facilité par la modernisation des structures économiques et sociales, par la promotion du secteur privé, par la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour une économie de marché.

- La coopération et la concertation économiques, par exemple en ce qui concerne les investissements directs étrangers, l'appui aux PME ou la protection de l'environnement, et dans des secteurs particuliers tels que les infrastructures, le transfert maritime, l'énergie, la pêche, la recherche, l'approvisionnement en eau…

- La coopération financière, ce qui signifiait un accroissement substantiel de l'aide inscrite au budget communautaire -ce sera le programme MEDA – comme des crédits accordés par la Banque Européenne d'Investissement, sans compter les contributions financières bilatérales des Etats membres de l'Union européenne.

La Conférence de Barcelone réaffirme surtout l'importance de la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, afin de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, et qui constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange. Cela se comprend fort bien. l'Union européenne a commencé par être un marché commun. Et c'est naturellement sa propre expérience qui lui sert aujourd'hui de repère. Elle a toujours plaidé pour l'intégration régionale à propos des pays en voie de développement. Et elle l'a fait d'une façon très claire en renouvelant l'accord de partenariat avec les pays ACP. L'accord de Cotonou considère en effet l'intégration régionale comme une véritable stratégie de développement et comme un instrument-clé de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale (art. 35-1 et 2).

Mais l'intégration régionale commence par le commerce, elle ne concerne pas d'abord la monnaie. Il y avait bien peu de dispositions monétaires dans le Traité de Rome : l'obligation pour chacun des

pays membres – ils étaient six au départ – de considérer sa politique de change comme une politique d'intérêt commun, et la possibilité de concours mutuels en cas de difficultés graves de balance des paiements. C'était tout. Il en est de même dans la Déclaration de Barcelone qui réaffirme l'importance « d'une gestion macro-économique saine » et qui recommande pour cela de favoriser le dialogue entre les pays sur leurs politiques économiques respectives. Il ne s'agit que d'un dialogue, mais c'est un premier pas vers la convergence. De même les accords prévus visant à instaurer une zone de libre-échange devaient aussi permettre de libéraliser les paiements courants liés à la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux, et d'aboutir à une libéralisation complète des mouvements de capitaux dès que les conditions nécessaires seront réunies(Chauffour 1998 et Stemitsiotis 1998 et Stemitsiotis 1999). Après un pas vers la convergence, un pas vers la convertibilité des monnaies.

Mais un pas seulement, voire même une simple évocation. On ne trouve dans cette déclaration aucune disposition qui soit explicitement de nature monétaire… pas plus que dans le traité de Rome. Mais quand ce traité a été signé – en 1958 – le monde de Bretton Woods reposant sur la convertibilité et la stabilité des monnaies rendait l'objectif d'un marché commun tout à fait réaliste. Les préoccupations d'ordre monétaire sont apparues plus tard, après que le marché commun ait été réalisé… et quand l'environnement monétaire international est devenu une gêne pour la poursuite des efforts communautaires d'intégration.

Qu'en est-il aujourd'hui du partenariat euro-méditerranéen ? Les résultats sont très décevants. Quelques accords d'association ont bien été conclus, mais on ne peut parler d'une zone de libre-échange. On parle plutôt d'échec ou d'enlisement du processus de Barcelone, on s'interroge sur leurs causes, on envisage un nouveau départ (par exemple Ould Aoudai et Tubiana 2000 ou Moisseron 2001). Il est évident que le processus n'aurait pas beaucoup mieux réussi s'il avait comporté des dispositions monétaires. Mais on peut s'interroger sur ce que l'arrivée de l'euro comme monnaie nationale de douze pays européens, et l'extension prochaine de cette zone à une douzaine de pays d'Europe centrale et orientale (les PECOs) peuvent avoir comme conséquences sur les relations euro-méditerranéennes.

Nous allons examiner ces conséquences en considérant qu'elles peuvent être dues à la fois :

- aux décisions des Etats, méditerranéens surtout mais européens aussi, par rapport à l'euro dans son statut, sinon de monnaie légale d'un Etat, du moins de monnaie officielle émise par une institution gérée par un groupe d'Etats.

- aux comportements des agents économiques, méditerranéens surtout mais européens aussi, par rapport à l'euro dans son rôle traditionnel de toute monnaie : utilisée tous les jours dans les transactions et conservée comme monnaie de réserve.

L'extension de la Zone euro et les décisions des Etats

L'euro est devenu la monnaie officielle de douze pays européens le 1er janvier 1999[1]. Ce jour-là il a remplacé les monnaies nationales qui ont juridiquement disparu. Les comptes bancaires – la monnaie scripturale – ont pu rester libellés dans les anciennes monnaies pendant trois ans, et les billets et les pièces – la monnaie fiduciaire – n'ont été remplacés qu'au début de l'année 2002, mais c'est dès le 1er janvier 1999 que la Communauté européenne a vu naître un espace monétaire commun. Depuis ce jour-là, on peut dire que l'Europe a une monnaie qui est la sienne, elle a sa propre monnaie.

Et cela n'est pas sans conséquences pour les pays méditerranéens qui ont des relations privilégiées avec les pays européens. Il en est ainsi notamment des transactions commerciales. Pour la Tunisie par exemple 72% de ses importations proviennent de l'Union européenne, 80% de ses exportations vont vers

[1]. Douze pays seulement font partie de la Zone euro alors que quinze pays sont membres de l'Union européenne. La Grande-Bretagne et le Danemark ont obtenu le droit de décider s'ils adopteraient ou non l'euro – les autres pays ne le pouvaient pas et les pays actuellement candidats ne le pourront pas non plus le moment venu. Quant à la Suède, elle ne remplit pas pour l'instant les critères qui sont imposés pour intégrer l'Union monétaire (les critères dits de Maastricht).

l'Union européenne. Les pourcentages sont moins importants pour d'autres pays, mais ils restent élevés : respectivement 40% et 53% pour l'Egypte, 52% et 32% pour Israël (Chauffour et Stemitsiotis 1998). Il en est probablement de même des flux de capitaux, plus précisément des entrées. On ne dispose pas d'informations précises, mais il est certain qu'elles proviennent principalement des pays européens. On sait mieux en quelles monnaies est libellée la dette extérieure des pays du Sud de la Méditerranée. Avant l'arrivée de l'euro, la dette extérieure à long terme du Maroc et de l'Egypte était libellée autant en monnaies européennes qu'en dollars, celle de la Jordanie l'était presque autant, celle de la Tunisie l'était beaucoup plus (Chauffour et Stemitsiotis 1998, page 18). On sait aussi en quelles monnaies les banques centrales conservaient leurs avoirs en devises : 67% en monnaies de l'Union européenne pour la Banque centrale du Maroc, 44% pour celle de Tunisie.

Il est bien évident que dans ces conditions ces pays ont tout intérêt à stabiliser leur monnaie par rapport à l'euro. A l'heure actuelle, le Maroc et Malte ont rattaché leur monnaie à un panier qui comprend certainement de l'euro, mais trois autres pays se sont rattachés au dollar et les autres ont choisi un système plus souple, voire le flottement pur et simple (cf. annexe). Bien des progrès peuvent donc être imaginés[2]. Mais le choix le plus important n'est pas celui de l'euro par rapport au dollar ou à une autre monnaie, voire à un panier de monnaies, c'est celui de l'ancrage opposé au flottement. Ce choix lui-même est double.

. Chaque pays doit choisir un régime de change plus ou moins souple. Les arguments à cet égard sont nombreux, tant la question est discutée. Les changes fixes seraient mieux adaptés aux petits pays, dont l'économie est plus ouverte et moins diversifiée, dont le commerce est plus concentré, dont les facteurs de production sont plus mobiles. Certains auteurs pensent que les pays méditerranéens présentent ces caractéristiques (Arjona et Steinherr 1999). A l'inverse, des changes flexibles permettraient d'éviter les effets néfastes d'une sur-évaluation du taux de change qui pourrait freiner la croissance des pays qui ont le plus besoin de « rattraper » leurs partenaires (Cartapanis et Reiffers 1999 a)[3].

. Chaque pays est libre de choisir lui-même son régime de change, mais il peut s'entendre avec ses partenaires pour que, ensemble, ils choisissent le même. Certes, les différences entre les pays méditerranéens sont très grandes : leur taille, leur niveau de développement, leur ouverture, les structures de leur économie, leur dette extérieure, leur taux d'inflation… sont trop divers pour qu'ils puissent constituer ne serait-ce qu'un embryon de zone monétaire optimale. Même leur attitude par rapport au Partenariat et par rapport au rythme des réformes engagées n'est pas homogène (Ould Aoudia et Tubiana 2000). Mais on peut imaginer que quelques pays s'efforcent d'adopter le même régime et de gérer leur monnaie de la même façon. On verrait alors apparaître une zone de stabilité monétaire qui, pour n'être pas formalisée, pourrait néanmoins se maintenir et offrir bien des avantages[4].

Quelle pourrait être alors la contribution de l'Union européenne ? Il va de soi que dans cette hypothèse les pays concernés choisiraient plutôt un régime de stabilité à travers un ancrage qui serait naturellement, au moins pour partie, l'euro. L'Union pourrait s'engager à cet égard puisque l'article 111 paragraphe 1 du Traité de Maastricht prévoit qu'elle peut « conclure des accords formels portant sur un système de taux de change pour l'euro vis-à-vis des monnaies non communautaires » et le paragraphe suivant évoque « un système de taux de change vis-à-vis d'une ou plusieurs monnaies non communautaires au sens

[2]. Notamment de la part de Chypre qui va faire partie de l'Union européenne en mai 2004 et entrer quelques années plus tard dans la Zone euro. Ne parlons pas de la Turquie qui est candidate également et dont la monnaie, pour l'instant, flotte librement…

[3]. Sur les différentes formules d'ancrage et leur intérêt respectif pour les pays du Maghreb, cf. RIZZO 1999, CALES 1999, ALLEGRET et COURBIS 1999).

[4]. On peut ainsi envisager un dispositif proche de l'ancien serpent monétaire européen (CARTAPANIS et REIFFERS 1999 b). Ce système a fonctionné – assez mal – entre 1972 et1978 pour les pays de la Communauté.

du paragraphe 1 ». Et le paragraphe 3 précise les modalités d'une telle négociation « sur des questions se rapportant au régime monétaire ou de change entre la Communauté et un ou plusieurs Etats ».

Un accord de change peut donc être conclu entre l'Union et un ou plusieurs pays sud-méditerranéens dont la monnaie pourrait être stabilisée par rapport à l'euro. Il faudrait naturellement décider :

- le degré de stabilité : quelles marges pour cette monnaie ou pour chacune d'elles, selon quelles modalités et à quelles conditions la parité pourrait-elle être modifiée ? Il s'agirait en fait de choisir parmi les régimes dits intermédiaires(cf. annexe)

- les plafonds de l'aide qui serait normalement accordée par la Banque Centrale Européenne ou par une institution nouvelle commune à plusieurs Etats méditerranéens qui serait financée par la Communauté et qui aiderait les pays membres à stabiliser leur monnaie[5].

La durée de cette aide ne pourrait être que de court – voire même de très court terme. Elle devrait dont être relayée par une aide plus durable qui serait alors soumise à conditions. Cette « facilité macro-financière » qui a déjà été envisagée pour les pays africains viendrait en appui d'une procédure de surveillance multilatérale des politiques économiques de plusieurs Etats, comme celle prévue par le Traité de Maastricht, aussi bien que par les traités de la Zone franc[6]. Ce serait une façon de faciliter une certaine convergence et d'obtenir des pays qu'ils coordonnent leurs efforts pour progresser dans la voie d'une plus grande intégration. L'Union européenne pourrait aussi apporter son assistance technique pour accélérer la mise en place de procédures de concertation qui concerneraient aussi bien les finances publiques ou les réformes structurelles que les politiques monétaires ou les problèmes de change[7]

Le prochain élargissement de l'Union européenne ne va pas modifier sensiblement ces perspectives. Les pays méditerranéens ne seront pas vraiment plus incités à se rapprocher de l'euro. D'une part, leurs échanges avec la Pologne ou l'Estonie sont probablement négligeables et le commerce qu'ils font avec l'Union ne sera guère modifié. D'autre part, dix pays de la première vague ne rentreront dans l'Union européenne que plus tard, et ils adopteront l'euro à une date qui ne peut encore être fixée pour aucun d'entre eux. Le processus d'accession[8] sera de toute façon difficile à gérer (Lelart 2003), et l'euro pourrait rester pendant quelques années handicapé par un certain nombre de difficultés, notamment d'ordre institutionnel. Celles-ci surmontées, il sera la monnaie d'un plus grand nombre de pays, et donc d'une zone plus étendue, mais aussi moins homogène (Lelart 2003).

En revanche, cet élargissement peut inciter les pays méditerranéens à faire des progrès dans la recherche d'une relative stabilité et d'une certaine convergence. L'obligation faite à chaque pays candidat de considérer sa politique de change comme une politique d'intérêt commun, et de respecter les marges de fluctuation dans le cadre du nouveau mécanisme de change européen (MCE n°2) peut servir de modèle à ces

---

[5]. Un tel fonds de stabilisation a déjà été évoqué, mais il semble peu réaliste, comme l'est aussi l'idée d'accorder une garantie de convertibilité aux monnaies ainsi soutenues, comme est garanti le Franc CFA dans la Zone franc. (MERAD-BOUDIA et REBOUD 2000). On voit mal l'Union européenne s'engager dans cette voie…

[6]. Mais l'exemple de la Zone franc ne peut pas vraiment servir. D'une part les pays sont beaucoup plus proches les uns des autres. D'autre part, ils ont la même monnaie, désormais convertible en euros, non pas par le marché, à un cours un tant soit peu variable et en payant une commission aux intermédiaires, mais entre les institutions officielles, à un cours fixe et sans régler de commission.

[7]. On envisage aussi parfois la création d'un organisme de coopération régionale, tel que l'Union européenne des Paiements, qui permettrait de compenser les transactions entre différents pays et qui favoriserait ainsi le développement de leurs échanges et la stabilité de leurs monnaies (LELART 1998, GASPERINI et PRAUSELLO 1999, HUGON 1999). Cette solution, dont l'intérêt est surtout historique, est difficile à imaginer entre des pays aussi différents que ceux qui ont signé la Déclaration de Barcelone avec les pays européens.

[8]. On appelle ainsi la période pendant laquelle les pays seront membres de l'Union économique – comme aujourd'hui l'Angleterre, le Danemark et la Suède qui sont des « pré-ins ». Elle est distincte de l'adhésion qui marquera ultérieurement leur entrée dans l'Union monétaire : ils deviendront des « ins ».

pays. Il en est de même de l'habitude qu'ils ont dû prendre de coordonner leurs politiques économiques à travers la procédure des grandes orientations et la surveillance des finances publiques. Les pays européens peuvent suivre à cet égard l'exemple des PECOs. Il y a sans doute autant de différences, à bien des points de vue, entre la Lettonie et la Slovénie qu'entre le Maroc et la Jordanie.

L'extension de la Zone euro et le comportement des agents

L'euro n'est pas seulement la monnaie de douze pays européens, utilisée par les résidents de chacun de ces pays et entre eux au sein de la Zone. Il est aussi utilisé dans les transactions internationales. Il peut l'être par les résidents de la Zone euro avec des non-résidents : la France règle son pétrole en euros, le touriste espagnol part au Maroc avec des euros ; il peut l'être aussi par des non-résidents entre eux : la Norvège et la Suède font du commerce en euros, l'Algérie émet à Beyrouth des titres en euros. L'euro est une monnaie internationale qui peut être utilisée, comme le dollar, un peu partout dans le monde. Les atouts dont il dispose à cet égard sont bien connus (Lelart 1999) : la population et le PIB des douze pays de la Zone euro sont du même ordre que la population et le PIB des Etats-Unis ; la Zone euro est deux fois plus ouverte que les Etats-Unis, et même si on élimine le commerce intra-zone, sa part dans le commerce mondial dépasse la part des Etats-Unis ; les investissements et placements étrangers sont aussi importants dans la Zone euro qu'aux Etats-Unis. Ajoutons que les banques européennes n'ont rien à envier aux banques américaines, que les systèmes de règlement sont en Europe tout à fait performants et que les marchés financiers s'y développent aussi vite qu'aux Etats-Unis.

Ce rôle international de l'euro devrait naturellement s'accroître, à mesure que le rôle du dollar décline. Mais il est très difficile de dire jusqu'où ira cette substitution, si elle se fera plus ou moins rapidement, et suivant un rythme plus ou moins régulier. Le poids des habitudes est lourd, et en matière de monnaie et de commerce les comportements ne changent pas facilement. Ils changent plus vite quand il s'agit d'opérations financières qui sont beaucoup plus sensibles à la valeur de la monnaie et aux anticipations dont elle est l'objet. A cet égard un système monétaire international bipolaire n'est pas nécessairement plus stable, et on s'est beaucoup trompé depuis quatre ans sur la valeur future de l'euro[9]. De plus, l'euro ne peut voir son rôle international grandir que s'il est de plus en plus utilisé et détenu par des non-résidents. Il faut donc qu'il leur en soit transféré en quantités suffisantes, et cela ne peut se faire qu'à l'occasion des transactions effectuées par les pays européens avec le reste du monde. Cela dépend par conséquent de la balance des paiements de la Zone euro (Lelart 1999)[10], et on sait à quel point une balance des paiements peut varier d'une année à l'autre, et combien il est difficile d'interpréter ses différents soldes.

Là où l'usage de l'euro devrait se développer rapidement, c'est précisément dans les relations avec les pays du sud de la Méditerranée. Malgré leur désir d'aller progressivement vers une intégration régionale, ces pays ne font pratiquement pas de commerce entre eux : moins de 5% de leurs échanges en moyenne concernant leurs partenaires (Cartapanis et Reiffers 1999 b)[11]. Au contraire, leurs échanges sont beaucoup plus orientés vers l'Union européenne qui constitue leur principal partenaire et représente 50% de leur commerce extérieur. Il est bien évident que ces échanges vont être de plus en plus facturés et réglés en euros. Ce sera le cas des pays du Maghreb pour lesquels les pourcentages sont plus élevés : 57% pour le Maroc, 63% pour l'Algérie et 76% pour la Tunisie. Ce sera aussi le cas d'autres pays qui ne faisaient en

[9]. L'euro a valu au départ, le 1er janvier 1999, 1,17 dollar. La plupart des experts le voyaient s'apprécier jusque 1,20 et même 1,30 dollar. Il s'est retrouvé à 0,83 dollar dix-huit mois plus tard ! Il est actuellement revenu à près de 1,20.

[10]. C'est ce qu'on appelle la création internationale de l'euro, lorsque l'euro est transféré à des comptes de non-résidents. Ils peuvent aussi être transféré dans des banques hors de la zone euro, et donner lieu à un mécanisme de multiplication bien connu. Mais toute prévision à cet égard est bien aléatoire…

[11]. Ces pourcentages sont du même ordre pour les pays du Maghreb qui en 1997 faisaient entre eux 0,8 % de leurs importations et 1,4 % de leurs exportations (DOUCET 2001, page 80). Les pourcentages sont un peu plus élevés pour les pays de l'Union du Maghreb Arabe, mais ils ont diminué au début des années 90, passant de 3,4 à 2,3 % pour leurs importations, de 7,9 à 5,9 % pour leurs exportations (ALLEGRET et COURBIS 1999).

monnaies européennes, en 1996, qu'une faible proportion de leur commerce avec l'Union, mais qui devraient en faire de plus en plus désormais.

	Importations		Exportations	
		vers l'UE	en ME	vers l'UE	en ME
Tunisie :	72 %	57 %	80 %	51 %
Turquie :	52 %	32 %	50 %	40 %
Egypte :	40 %	17 %	52 %	11 %
Israël :	52 %	25 %	32 %	17 %

(ME = monnaies européennes)
Sources : Chauffour et Stemitsiotis, 1998, page 17.

Les pays méditerranéens devraient également utiliser davantage l'euro dans les transactions financières. Le déficit de leur balance des opérations courantes appelle nécessairement des entrées de capitaux. Il s'agit d'abord d'investissements directs qui, dans cette région, proviennent principalement des pays européens. Toutefois les euros investis de cette façon sont pour la plupart convertis aussitôt en monnaie locale. Il n'en est pas de même des crédits bancaires : les euros empruntés peuvent être utilisés en tant que tels. On a peu d'informations sur la monnaie en laquelle les banques internationales accordent leurs crédits. Mais on sait par exemple quelles sont les banques qui prêtent à différents pays, où elles sont localisées. C'est ainsi qu'à la fin de 2002, les pays au sud de la Méditerranée obtenaient un pourcentage très important de leurs crédits de banques situées dans la zone euro :

Le Maroc:	88 %	Le Liban :	60 %
La Tunisie:	81 %	L'Egypte :	55 %
L'Algérie:	70 %	La Turquie:	49 %

Sources **:** Banque des Règlements Internationaux, *Activité bancaire et financière internationale*, septembre 2003, pp. A 62 à 69

Les crédits accordés par ces banques ne sont pas tous accordés en euros, mais on peut penser qu'un certain pourcentage l'est et que ce pourcentage ne fera qu'augmenter[12].

Que ce soit les banques, les entreprises, certains ménages aussi sans doute, dans les pays méditerranéens les agents économiques ont commencé à utiliser l'euro dans leurs transactions et à le conserver comme avoir de réserve. Cet usage devrait se développer et renforcer peu à peu le rôle international de cette nouvelle monnaie. Le prochain élargissement ne va pas bouleverser cette tendance, mais il peut avoir des conséquences qu'il est cependant difficile de prévoir.

- *D'une part*, l'élargissement ne sera pas chose facile et même si une dizaine de pays se sentent prêts aujourd'hui pour entrer dans l'Union, le passage à l'euro ne se fera pas avant plusieurs années (cf. *supra*). Les difficultés sont d'ordre politique, économique, institutionnel… elles sont surtout nombreuses. Comment seront-elles perçues à la fois par les populations des pays concernés (les PECOs)… et par les populations des pays méditerranéens ? Comment celles-ci réagiront-elles en face d'une monnaie qui circulera à Tallin, Cracovie et Sofia[13] en même temps qu'à Dublin, Palerme

[12]. On a moins d'informations sur la dette extérieure des pays liée à des émissions de titres. La BRI ne donne de statistiques que pour le Liban, Israël et la Tunisie, mais sans qu'il soit possible de savoir en quelles monnaies les titres sont émis ou quelle est la nationalité de leurs détenteurs.

[13]. Il faut dire qu'avec la Finlande dans la zone euro, l'euro est utilisé au-delà du cercle polaire. Et comme la Réunion est un département d'Outre-mer, il est utilisé au sud de l'équateur…

et Séville ? Il faut ajouter que la valeur de l'euro par rapport au dollar, et plus encore l'ampleur de ses fluctuations, seront constamment prises en compte. Et on sait combien est grande l'incertitude à cet égard.

- *D'autre part*, l'élargissement s'accompagne dès maintenant d'un usage croissant de l'euro à l'intérieur même de certains pays, par les résidents entre eux qui l'utilisent comme leur monnaie nationale. On parle de dollarisation car cette habitude concerne surtout le dollar, mais elle concerne de plus en plus l'euro et on parle maintenant d'euro-isation (LELART 2003). L'euro ne remplace pas complètement les monnaies nationales, il n'est qu'une monnaie parallèle[14]. Cela se passe en particulier dans les pays les plus proches de la zone euro : actuellement vers l'Est… dans les PECOs et sans doute aussi vers le Sud… dans les pays du Maghreb Ce phénomène devrait se poursuivre, mais à n rythme difficile là aussi à prévoir.

Une chose est sûre cependant, c'est que ce phénomène a tendance à se propager naturellement. Plus nombreux sont ceux qui utilisent une monnaie, plus nombreux sont ceux qui souhaitent l'utiliser. Et si une monnaie apparaît plus commode ou plus sûre, l'effet d'imitation s'exerce rapidement. Trois facteurs jouent à cet égard un rôle essentiel, et ils sont particulièrement significatifs dans les pays concernés.

. C'est le tourisme, dont on sait l'importance, notamment celle du tourisme européen, dans des pays comme le Maroc, l'Egypte ou le Liban… Combien de billets en euros sont emportés par les touristes au départ vers le sud ![15]

. Ce sont les transferts des travailleurs migrants à leur famille, pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée, mais qui constituent une masse régulière d'euros certainement impressionnante[16].

.C'est enfin la proximité géographique, car les frontières ne sont pas étanches, ni pour les populations ni pour les monnaies. Certains PECOs sont limitrophes de certains pays du sud. La Bulgarie sera un jour dans la zone euro, l'euro pourra facilement passer la frontière turque. Et si la Turquie entre à son tour dans la zone euro, alors celle-ci s'étendra jusqu'à la frontière syrienne.

Toutes ces raisons font que, même en l'absence d'initiatives de la part des Autorités, l'euro devrait peu à peu s'étendre vers les pays du Sud.. L'élargissement devrait plutôt favoriser cette évolution, mais il est difficile de prévoir ce que sera exactement son impact.

Conclusion

C'est le 1er janvier 1995 que la Suède et la Finlande sont devenues membres de l'Union européenne et c'est le mois précédent que le Conseil européen réuni à Essen a défini une stratégie de pré-adhésion au profit des PECOs. Il semble bien que la Conférence de Barcelone ait été organisée en novembre 1995 pour contrebalancer l'élargissement de l'Union vers le Nord et vers l'Est (Labaronne 2000). Mais depuis cette date l'euro est arrivé et de ce fait l'élargissement prend une autre dimension. Non seulement il concerne cette fois une douzaine de pays – au moins dix dans un premier temps – qui pour la plupart faisaient partie du bloc communiste – trois d'entre eux étaient même intégrés à l'URSS – mais c'est la première fois que les pays candidats se préparent à rentrer dans une zone monétaire déjà formée, et à remplacer leur

[14]. L'euro-isation n'est partout que partielle, elle se fait au gré des décisions et des comportements des différents agents. La dollarisation au contraire peut être totale, quand le dollar se substitue complètement à la monnaie nationale. Elle est même alors officielle, car décidée par les Autorités. C'est aujourd'hui le cas de l'Equateur et du Salvador.

[15]. 43% des touristes visitant les pays méditerranéens viendraient des pays de l'Union (CHAUFFOUR et STEMITSIOTIS 1998, page 6). Ces pourcentages nous semblent assez faibles…

[16]. Les euros envoyés peuvent être convertis en monnaie locale au moment du paiement au destinataire. Mais une partie peut être réglée en euros, en billets ou sur un compte bancaire. On ne dispose pas de statistiques à cet égard.

monnaie nationale par une monnaie qui existe déjà et qui sera commune, dans un premier temps, à plus de vingt pays, un jour peut-être à plus de trente.

Le contenu monétaire de cet élargissement est donc primordial. Et cependant la Déclaration de Barcelone ne comporte aucune disposition monétaire, aucun engagement de cette nature de la part des Etats du Sud concernés. Il serait souhaitable qu'une initiative soit prise en ce sens, et que le partenariat euro-méditerranéen puisse vraiment faciliter le commerce sud-sud et la mise en place de la zone de libre-échange prévue pour 2010. L'instabilité des monnaies qui ne se réduit pas, en particulier les fluctuations de l'euro et du dollar, ne pourra que compliquer les relations entre onze pays qui, en fonction du régime de change qu'ils avaient choisi, pouvaient être classés, le 30 avril 2003, en sept groupes différents.

De telles initiatives sont d'autant plus souhaitables que les agents économiques peuvent eux-mêmes réagir et exprimer leur choix. Plutôt que leur propre monnaie, ils peuvent préférer une monnaie étrangère qui leur paraît plus stable ou plus sûre, et ils peuvent décider un jour de fuir vers le dollar… ou vers l'euro. Cela ne gênerait pas forcément le développement de leurs échanges, mais ce ne serait pas la façon la plus efficace de renforcer la coopération entre les Etats et de progresser dans la voie d'une certaine intégration régionale, en particulier au niveau de quelques pays voisins, par exemple ceux du Maghreb.

Mais si l'on souhaite que de telles mesures soient prises par les Etats, en accord avec l'Union européenne, il faut éviter deux écueils, dans l'espace et dans le temps. *Dans l'espace d'abord*, il ne faut pas vouloir embrasser trop de pays. Le marché commun a été au départ un projet auquel ont adhéré six pays. Leur nombre n'a progressé que très lentement. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui un projet monétaire, même assez peu contraignant, auquel pourraient souscrire l'ensemble des pays méditerranéens. Chypre et Malte, de toute façon, entreront un jour dans l'euro, pour la Turquie ce n'est pas exclu. Mais pour les autres mieux vaut attendre quelques progrès de quelques pays qui se sentent proches. *Dans le temps* également, il ne faut pas vouloir aller trop vite. Les pays européens ont mis plus de quarante ans pour arriver à une monnaie unique, dans les difficultés que l'on sait… et qui ne sont pas toutes derrière nous. Les pays fondateurs étaient pourtant bien plus proches les uns des autres que les pays sud-méditerranéens aujourd'hui. En matière de monnaie les progrès sont forcément très lents. C'est parce que l'échéance prévue était beaucoup trop courte que beaucoup d'initiatives ont échoué.

C'est aussi parce que l'ambition était beaucoup trop grande. Une monnaie arabe était l'objectif final du Marché commun arabe lancé en 1964, du Fonds Monétaire Arabe qui a commencé ses opérations en 1976[17], de l'union économique et monétaire du Maghreb arabe en 1990 (Lelart 1995)[18]. Rien n'a été fait. Autant il semble peu réaliste d'envisager actuellement une monnaie commune, ne serait-ce que par quelques pays sud-méditerranéens, autant il serait judicieux d'utiliser l'euro pour définir quelques accords régionaux suffisamment souples. Et il serait judicieux de profiter de l'élargissement qui s'annonce et de l'extension de la Zone euro qui suivra pour prendre sans attendre quelques initiatives en matière de monnaie.

[17]. Il est toujours en activité, mais il ne fait qu'accorder quelques crédits aux pays membres (moins de 300 millions de dollars en 2001). Les pays partenaires du processus de Barcelone sont membres du FMA, à l'exception de Chypre, Malte et la Turquie.

[18]. D'autres projets d'Union monétaire sont actuellement en cours. C'est par exemple celui des six Etats membres du Conseil de Coopération du Golfe qui prévoit une monnaie unique rattachée au dollar en 2010. C'est celui des pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale qui s'est donnée la même échéance

Evolution des régimes de change

	1995	**2002**
Ancrage		
Dollar	Syrie	Syrie
		Jordanie
		Liban
Panier	Jordanie	
	Maroc	Maroc
	Malte	Malte
	Chypre	
Ancrage + flottement		
Bandes normales		Chypre
Parités mobiles		Tunisie
Bandes mobiles		Israël
Flottement		
Maîtrisé	Tunisie	
	Israël	
	Algérie	Algérie
	Egypte	Egypte
	Turquie	
Libre	Liban	Turquie

Le douzième signataire de la Déclaration de Barcelone est l'Autorité palestinienne qui n'est pas un Etat et qui n'émet pas sa monnaie.

***Sources* :** F.M.I., Rapport annuel 1996 à 2003

Parmi les onze pays :

- Quatre n'ont pas modifié leur régime de change depuis sept ans.
  l'Algérie, le Maroc, la Syrie et Malte

- Quatre l'ont modifié une seule fois.
  la Jordanie, le Liban, Israël, Chypre

- Trois l'ont modifié plusieurs fois, entre 1995 et 2202

  la Turquie a adopté les parités mobiles en 1998 et 1999 .
  la Tunisie a adopté les parités mobiles en 1998 et 1999, puis le flottement maîtrisé en 2000 et 2001.

L'Egypte a adopté l'ancrage au dollar en 1998 et 1999, puis les bandes normales en 2000 et 2001, enfin elle est revenue au flottement maîtrisé en 2002. C'est pourquoi dans le tableau ci-dessus, son régime ne paraît pas avoir été modifié.

Parmi les pays qui ont choisi un système de change « souple », la Tunisie et l'Egypte mènent une politique monétaire fondée sur un objectif d'agrégats, Israël une politique de ciblage de l'inflation, et l'Algérie a adopté « d'autres dispositifs », c'est-à-dire qu'elle a choisi d'autres indicateurs ou n'a pas donné d'informations à cet égard.

Sur les raisons du changement de régime décidé par certains pays, cf. JBILI et KRAMARENKO 2003.

Bibliographie

ALLEGRET J.P. et COURBIS B., Les pays du Sud face au défi d'un espace financier euro-méditerranéen, *Revue d'Economie Financière*, , numéro spécial L'euro et le financement de la croissance en Méditerranée, n°52, mars 1999, pp. 185-206.

Tous les articles publiés dans ce numéro spécial et recensés ci-après sont repris dans un ouvrage publié par l'Institut de la Méditerranée, *L'euro et la Méditerranée*, Editions de l'Aube, 1999.

ARJONA R. et STEINHERR R., L'impact de l'Union monétaire européenne sur la zone méditerranéenne, *Revue d'Economie Financière*, *op.cit*., pp. 55-74

BARTHE M.A., *Economie de l'Union européenne*, 2ème édition, Economica, 2003.

CALES M.N., Les enjeux du rattachement des monnaies du Maghreb à l'euro, *Revue d'Economie Financière*, *op. cit*., p. 147-161.

CARTAPANIS A. et REIFFERS J.L., L'internationalisation de l'euro et la Méditerranée : les enjeux, *in L'euro et la Méditerranée, op. cit*.,1999 (a), pp. 9-11.

CARTAPANIS A. et REIFFERS J.L., Stratégie pour une optimisation des effets de l'euro sur les partenaires méditerranéens non-membres de l'Union européenne, *in L'euro et la Méditerranée, op. cit*.,1999 (b), pp. 257-263.

CHAUFFOUR J.P. et STEMITSIOTIS L., L'impact de l'euro sur les pays partenaires méditerranéens, Commission européenne, *Cahiers EURO*, n°24, juin 1998.

DOUCET D., *L'élargissement de l'Europe : un risque pour le Sud* ?, L'Harmattan, 2001.

GASPERINI E. et PRAUSELLO F., L'euro et les enjeux de la politique euro-méditerranéenne, *Revue d'Economie Financière*, *op. cit.*, pp. 99-116.

HUGON P., *La Zone franc à l'heure de l'euro*, Karthala, 1999.

JBILI A. et KRAMARENKO V., Taux fixe ou flottant pour les monnaies du MOAN ?, *Finances et Développement*, mars 2003, pp. 30-33.

LABARONNE D., La vocation internationale de l'euro dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la zone méditerranéenne : étude comparative, *Revue des Etudes comparatives Est-Ouest*, vol. 31, n°1, mars 2000, pp. 109-132.

LELART M., L'Islam et le système monétaire et financier international, *in* P. TRAIMOND (éd.), *Finance et développement en pays d'Islam*, Agence Universitaire de la Francophonie et EDICEF, Paris 1995, pp. 229-252.

LELART M., La Zone franc et la construction monétaire européenne, *in* D. BACH (éd.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Karthala, 1998, pp. 199-214.

LELART M., L'euro et le système monétaire international, *Revue d'Economie Financière*, n°55, décembre 1999, pp. 49-68.

LELART M., La Zone euro et la monnaie unique face à l'élargissement de l'Union européenne, Chaire Jean Monnet, Université de Montréal, 2003. A paraître dans un ouvrage collectif dirigé par N. NEUWAHL, Editions Thémis, Montréal.

MERAD-BOUDIA A. et REBOUD L., L'Euro, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays tiers méditerranéens (PTM) *in* J.L. BESSON (éd.), *Dimensions externes de l'euro*, Les Cahiers du CUREI, Université de Grenoble, n°14, janvier 2000, pp. 29-44.

MOISSERON J.Y., Les difficultés du processus de Barcelone : entre l'enlisement et un nouveau départ ?, Université de Tunis, Colloque international, 9-10 novembre 2001.

MONTROSSET L., Les ACP face à l'élargissement : entre une préoccupation latente et de nouveaux espoirs, *Revue du Marché Commun et de l'Union européenne*, n°461, novembre 2002, pp. 605-609.

OULD AOUDIA J. et TUBIANA L., Euro-Méditerranée : rencontrer le partenariat, in Conseil d'Analyse économique, *Questions européennes*, La Documentation Française, Paris 2000 pp. 207-242.

RIZZO J.M., Régime de change et croissance économique en Méditerranée, *Revue d'Economie Financière*, *op. cit.*, pp. 133-145.

STEMITSIOTIS L., L'euro et les pays partenaires méditerranéens, *Revue d'Economie Financière*, *op. cit.*, pp. 75-97.